

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
22 septembre 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoir : 1

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Quentin Blanchard,

Votants : 26

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_14

ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA GENDARMERIE »

L'association « **Les Amis de la Gendarmerie** » œuvre au soutien moral et matériel des personnels de la Gendarmerie Nationale, favorise le développement des liens entre la population et les forces de sécurité et contribue à promouvoir les valeurs d'engagement, de civisme et de service public portées par la gendarmerie. Au cours de la période estivale écoulée, le territoire a été confronté à une situation particulièrement complexe marquée par de nombreuses manifestations populaires et par la multiplication d'occupations illégales de terrains par des résidences mobiles. Plus de mille caravanes ont ainsi été recensées sur le territoire intercommunal, et 300 simultanément dans l'agglomération de Pont l'Evêque générant des difficultés importantes pour nous collectivité et mobilisant fortement les services de l'État ainsi que les forces de l'ordre. Dans ce contexte, la compagnie de gendarmerie de Deauville et plus particulièrement la Communauté de Brigades de Pont-l'Évêque ont fait preuve d'une mobilisation constante aux côtés des élus locaux. Leur disponibilité, leur sens du dialogue, leur réactivité et leur professionnalisme ont permis d'accompagner les collectivités confrontées à ces situations, de favoriser le retour à la légalité et de limiter les durées d'occupation des sites concernés.

Les élus ont particulièrement apprécié la disponibilité, le professionnalisme et la qualité du dialogue entretenu avec les militaires de la gendarmerie, dont l'action a permis, malgré une forte sollicitation estivale, d'assurer à la fois la gestion des situations complexes rencontrées sur le territoire, la sécurisation des manifestations et la préservation de l'ordre public. Compte tenu du rôle essentiel de la Gendarmerie nationale dans la protection des personnes et des biens, ainsi que de l'action de l'association « Les Amis de la Gendarmerie » en soutien à ces missions d'intérêt général, il apparaît opportun que la commune lui apporte son concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2121-29 ;
Vu le décret n° 2001-495 du 06 Juin 2001, portant nécessité de conclure une convention lors de l'attribution d'une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.
Vu le budget primitif 2026,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,

Considérant l'action spécifique menée par la Gendarmerie Nationale en faveur de la sécurité des personnes et des biens durant cet été ;

Considérant le rôle de l'association « Les Amis de la Gendarmerie » dans le soutien moral et matériel apporté aux forces de gendarmerie et dans le développement des liens entre la population et les services de sécurité.

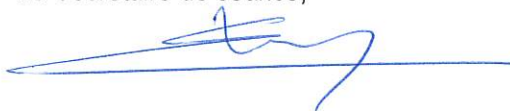
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE D'ADHERER** à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » pour un montant de 500€ au titre de l'année 2026.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » et à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,



Corentin RIOU

Le Maire

